

## COMMUNE DE BELMONT D'AZERGUES

---

### COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du vendredi 22 octobre 2022

Nombre de membres  
du conseil municipal :  
en exercice : **14**  
présents : **9**  
votants : **14**

L'an deux mil vingt deux  
le vingt-deux octobre à dix-neuf heures et quinze minutes  
le Conseil Municipal de Belmont d'Azergues  
régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire  
sous la présidence de Monsieur Jean Luc TRICOT, Maire,

**Date de convocation** : 13 octobre 2022

**Présents** : M TRICOT Jean-Luc, Mme MAILLOT Sylvia, M GONNON Samuel, Mme JORLAND Sandrine, M FONCLAUD Dimitri, Mme SOULIER Laëtitia, M LEBEAU Jérôme, Mmes COUTURIER Nathalie et BALAVOINE Claudia.

**Excusés** : M MOTTET Stéphane (1 pouvoir à M GONNON Samuel), M LEQUIEN Pascal (1 pouvoir à M. JL TRICOT), M MARUEJOULS Pascal (1 pouvoir à Mme Nathalie Couturier) et M MARION Bertrand (1 pouvoir à Mme MAILLOT Sylvia), M STAMENKOVIC Dejan (1 pouvoir à Mme SOULIER Laetitia).

**Secrétaire de séance** : Mme SOULIER Laëtitia

Monsieur le Maire ouvre la séance en proposant aux élus de rajouter un ordre du jour complémentaire, concernant une convention avec la CCBPD concernant le suivi des consommations d'énergie.

Après acceptation par les élus de cet ordre du jour complémentaire et approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du vendredi 2 septembre 2022, monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

#### **Convention avec la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées (CCBPD) pour l'accès à un service de suivi et d'optimisation des consommations d'énergie de bâtiments :**

Monsieur le Maire explique que la CCBPD nous propose de signer une convention qui permet de « doter chaque commune d'un diagnostic complet des consommations de son bâti pour orienter les rénovations et mettre en œuvre des mesures d'économie d'énergie ».

La commune de Belmont d'Azergues, souhaite pouvoir bénéficier de ce dispositif pour les bâtiments de la mairie et pour celui de l'école/salle d'animation.

Lecture de la proposition de délibération :

« Par délibération du 27 octobre 2021, la CCBPD approuvait son Plan Climat Air Energie Territorial, dans lequel la réduction des consommations d'énergie dans les bâtiments est un axe prioritaire.

Ce dernier prévoit de « doter chaque commune d'un diagnostic complet des consommations de son bâti pour orienter les rénovations et mettre en œuvre des mesures d'économie d'énergie ».

Pour avancer vers cet objectif, la CCBPD a dégagé des moyens en vue d'accompagner les communes de son territoire dans la transition énergétique de leur patrimoine. Elle a notamment répondu à l'AMI Sequoia en mars 2021, avec 7 EPCI du Rhône, coordonnés par

l'ALTE 69 et porté par le Syder. Ce financement proposé par la FNCCR, a pour objectif d'aider les collectivités à réduire la consommation énergétique des bâtiments publics. Il est notamment conçu pour accompagner les collectivités qui devront appliquer le décret tertiaire pour leurs bâtiments de plus de 1000 m<sup>2</sup>.

L'AMI Sequoia est mobilisable entre le 15 mars 2021 et le 15 mars 2023 et permet de financer :

1. La réalisation de diagnostics énergétiques de bâtiments publics,
2. L'accès à un service de suivi et d'optimisation des consommations d'énergie de bâtiments,
3. La réalisation d'études de « simulations thermiques dynamiques ».

En s'appuyant sur les subventions disponibles dans le cadre de l'AMI Sequoia, la Communauté de Communes a souhaité proposer aux communes de son territoire :

1. Un soutien pour la réalisation de diagnostics énergétiques des bâtiments publics,
2. L'accès à un service de suivi et d'optimisation des consommations d'énergie dans les bâtiments publics.

Concernant ce deuxième service (accès à un service de suivi et d'optimisation des consommations d'énergie dans les bâtiments), la CCBPD propose :

1. L'accès à une plateforme de gestion énergétique des bâtiments administrée par l'ALTE 69,
2. L'accès à des outils de mesures et de télérelèves (objets connectés),
3. L'expertise d'un économiste de flux mutualisé de l'ALTE 69.

L'accès à une plateforme de gestion énergétique des bâtiments :

La plateforme de gestion énergétique est un outil qui permet d'avoir une lisibilité fine de la consommation énergétique d'un bâtiment, de sa fréquentation, de ses éventuels dysfonctionnements. Cet outil permet d'identifier des pistes d'optimisation (actions simples, rapides et peu coûteuses, qui permettent de réaliser des économies d'énergie).

L'accès à des outils de mesure et de télérelèves :

L'équipement d'outils de mesures et de télérelèves (objets connectés communiquant via le réseau radio basse fréquence LoraWan) peut se révéler nécessaire pour faciliter et améliorer la transmission de données vers l'outil de suivi des consommations (on estime qu'environ seulement la moitié des bâtiments ont besoin d'être équipés d'objets connectés).

L'expertise d'un économiste de flux mutualisé de l'ALTE 69 :

L'économiste de flux est le professionnel compétent qui sera chargé d'accompagner les communes dans les démarches d'intégration des données de consommations à la plateforme Advizéo, puis d'analyser ces données afin de proposer aux communes des pistes d'optimisation.

Partenaires et prestataires assurant ces services :

Pour la mise à disposition de la plateforme de suivi des consommations et d'objets connectés, une consultation a été menée par l'ALTE 69 et le Syder pour le compte des 7 EPCI du groupement. Cette mise en concurrence a permis de retenir le prestataire Advizéo.

Concernant l'expertise d'un économiste de flux, pour notre Communauté de Communes, ce sera un technicien de l'Alte 69, qui sera chargé d'assurer ce service.

La CCBPD se fait le relais administratif et financier permettant de proposer de façon simplifiée ces services aux communes de son territoire. Pour cela, elle s'engage à :

Assurer la coordination du dispositif pour le territoire de la CCBPD et à jouer un rôle d'interface entre les communes, l'ALTE 69 et le Syder,

Inventorier les besoins des communes en matière d'adhésion à la plateforme (identification des bâtiments) et faire remonter ces demandes à l'ALTE 69 qui sera chargée d'intégrer les bâtiments identifiés sur la plateforme Advizéo,

Préfinancer certaines dépenses (achat des objets connectés, coût de l'économiste de flux),

Transmettre au groupement les pièces permettant de solliciter les subventions liées à ces dépenses,

Encaisser les subventions correspondantes et refacturer le reste à charge des dépenses aux communes, selon les commandes de chacune,

Veiller à ce que l'ALTE 69 assure correctement son rôle d'accompagnement des communes (assistance pour la mise en route du dispositif, le choix d'éventuels objets connectés, l'analyse des données et proposition de pistes d'optimisation, relations avec le prestataire Advizéo...).

La commune de Belmont d'Azergues, souhaite pouvoir bénéficier de ce dispositif pour que soit intégrés à la plateforme Advizéo les bâtiments suivants :

Liste des bâtiments :

1. La mairie.
2. L'école/salle d'animation.

Pour cela, la Commune s'engage à :

Désigner au sein de son équipe municipale un ou deux interlocuteurs privilégiés pour le suivi de la présente convention, nommé(s) « Référent Suivi et optimisation des consommations des bâtiments »,

Transmettre à l'ALTE 69 toutes les informations nécessaires à l'intégration des bâtiments sur la plateforme,

Rembourser à la CCBPD le coût d'adhésion à la plateforme Advizéo d'un montant de 60 € TTC par bâtiment et par an, pour une durée minimale de 3 ans,

Rembourser à la CCBPD les coûts restant à charge pour l'acquisition, l'envoi et l'installation des éventuels objets connectés commandés pour son compte (correspondants à 50% des coûts HT affichés dans un « Bordereau de Prix Unitaire des objets connectés », joint en annexe de la convention),

Prendre à sa charge les frais de licences des éventuels objets connectés pour une période minimale de 3 ans (abonnements pour transmission des données via une carte SIM)

Rembourser à la CCBPD les coûts d'économiste de flux mis à disposition de la commune (selon un décompte fourni par l'ALTE 69), facturé au prix défini à l'article 4 de la convention,

Monsieur Samuel Gonnon s'inquiète d'une possible lourdeur administrative.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention.

#### **Présentation de la nouvelle secrétaire :**

Madame Patricia Duceau va faire valoir ses droits à la retraite en décembre prochain. Monsieur le Maire présente Madame Murielle Mayot qui va la remplacer et qui est déjà en poste depuis le lundi 3 octobre dernier.

Elle a le statut de contractuelle pendant 1 an, puis sera titularisée ensuite au grade d'attachée territoriale (catégorie A) et une augmentation est prévue en janvier.

L'ensemble du Conseil Municipal lui souhaite la bienvenue.

### **Approbation nouveau programme d'actions PENAP :**

Monsieur le Maire rappelle que le département a construit un nouveau programme d'action pour la période 2022-2026. Ce programme d'action reste commun à l'ensemble des territoires PENAP du département. Il se décline en 5 grandes orientations dont les finalités sont d'une part la pérennisation de l'agriculture et d'autre part la préservation des ressources environnementales.

Lecture de la proposition de délibération :

La loi n°2005-157 du 23 février 2005 relative au Développement des Territoires Ruraux (DTR), son décret d'application n°2006-821 du 7 juillet 2006 et la loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'alimentation, l'agriculture et la forêt (LAAF) offrent aux départements la possibilité d'intervenir sur le foncier périurbain en exerçant leur compétence de protection des espaces naturels et agricoles à l'intérieur d'un périmètre d'intervention désigné PENAP (protection des espaces naturels et agricoles périurbains).

Cette compétence permet de créer des périmètres d'intervention en zone périurbaine en vue de protéger et de mettre en valeur des espaces agricoles, naturels et forestiers par l'intermédiaire d'un programme d'action.

Le programme d'action 2018-2021 est terminé. Le futur programme PENAP est organisé autour de cinq axes d'intervention possibles pour les acteurs locaux en fonction des problématiques agricoles, foncières ou environnementales. Les actions du programme pourront être soutenues par le Département au titre de sa compétence de PENAP.

Prévu sur 5 années (2022-2026), le nouveau programme d'action se décline en cinq grandes orientations :

- Assurer la pérennité du foncier en faveur de l'agriculture,
- Maintenir une dynamique agricole par la reprise ou la création d'exploitations agricoles,
- Créer les conditions pour pérenniser et moderniser les exploitations,
- Préserver et renforcer la qualité environnementale du territoire,
- Valoriser les territoires, les espaces agricoles et naturels.

En réponse au courriel du Département qui demande, conformément à l'article R113-25 du Code de l'urbanisme, l'accord de notre collectivité sur le projet d'un programme d'action (2022-2026) pour la protection et la mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains, Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer.

Madame Claudia Balavoine demande des précisions sur le programme PENAP. Monsieur le Maire rappelle l'historique du projet et la zone géographique concernée et le fait qu'il semble compliqué de l'étendre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention.

### **Nouveaux tarifs cantine et garderie :**

Monsieur le Maire rappelle que la commission périscolaire s'est réunie le 24 juin 2022 afin d'effectuer un bilan de la reprise en régie directe par la commune des services de cantine et de garderie périscolaire depuis le 1er septembre 2021.

Compte tenu de la hausse du prix des repas appliquée par le fournisseur et de la hausse des matières premières et de l'énergie, il est proposé d'augmenter les tarifs comme suit.

Le prix du repas était de 3.60 € et passe à 3.85 €, soit une hausse de 14 cts au 01/09/2022, L'accueil PAI passe à 1.10 €, soit une hausse de 10 cts.

Ce prix du repas comprend uniquement celui du fournisseur PPC, les frais de personnel autres charges énergétiques sont pris en charge par la commune, dans le cadre de ses mesures sociales.

Tarif garderie :

- matin 1.65 € ( +10 cts)
- soir 2.60 € (+10 cts)
- Forfait journée : 4 € (+15 cts)
- Goûter en cas d'oubli : 1.10 € (+10 cts)
- Pénalités de retard : 2.40 € (10 cts)
- Tout enfant non inscrit et non récupéré : 4.70 € (+20 cts)

Quelques modifications du règlement ont également été apportées :

- Les parents doivent impérativement signaler à la Mairie toute allergie (notamment alimentaire ou tout traitement régulier pris par l'enfant), avec certificat médical. Le PAI sera signé par la Mairie (Projet d'accueil individualisé).
- Délai d'inscription : L'inscription se fera le mercredi avant 12 h pour le lundi suivant (auparavant le jeudi) et le jeudi avant 12 h pour le mardi (au lieu du vendredi).
- Lors de l'absence d'un enseignant le repas restera facturé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité valide les tarifs ci-dessus applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2022.

#### **Tarif des emplacements du marché de l'Avent :**

Monsieur le Maire rappelle que le marché de l'Avent est prévu le vendredi 2 décembre 2022. Le tarif proposé par la commune est de 3 € le mètre linéaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité valide le tarif ci-dessus.

#### **Démission de Madame Audrey Boisseau, déléguée suppléante au SIEVA :**

Monsieur le Maire rappelle que suite à la démission de Madame Audrey Boisseau du conseil municipal il faut la remplacer au poste de déléguée suppléante du SIEVA, sachant que les titulaires sont Messieurs Jean-Luc TRICOT et Bertrand MARION.

Monsieur le Maire demande s'il y a une candidature parmi l'assemblée et Monsieur Dimitri Fonclaud se propose. Il est élu à l'unanimité et nommé délégué suppléant du SIEVA.

#### **Questions diverses**

- Travaux sur la commune :

1 Extension de l'école : les travaux concernant l'extension de l'école se poursuivent avec la pose des placoplâtres.

Quelques difficultés ont été rencontrées et sont en cours de résolution :

- L'emplacement des tuyauteries pour les toilettes n'étaient pas pertinent.
- Des problèmes d'évacuation d'eau en provenance du toit qui s'écoulait derrière une plainte, dans une classe.
- Alignement des fenêtres.

La réunion de mercredi dernier a permis de trouver des solutions adaptées.

2 Chemin du Beaujolais :

Lors de la réunion de réception des travaux, les points suivants ont été abordés :

- Au début du chemin du Beaujolais le marquage du passage piéton va être réalisé.
- Suppression d'une place de stationnement gênant.
- Des modifications vont être apportées au niveau du numéro 233 chemin du chemin du Beaujolais pour faciliter l'accès.
- La réponse à une question d'une habitante, Mme Leviavant, a été envoyée.

- Le nécessaire sera fait pour les fissures et la réparation du trottoir vers le pressoir à la fin de l'hiver.
- Installation de la fibre à l'école :  
Sa réalisation nécessitera de faire une tranchée sur le parking.
- Commerce multi services :  
Le changement de locataire a été effectif au 5 septembre par la signature du bail avec la société SAS Robert, avec une équipe de 5 personnes. Il comprend les mêmes services que précédemment concernant l'ouverture des dimanches matin durant les 6 mois d'été, l'ouverture sur demande si manifestation et une soirée à thème par mois.
- Implantation d'antennes relai :  
Les travaux devraient commencer à l'automne pour Free et nous sommes en attente de programmation pour SFR. L'implantation va être modifiée tout en restant au sein de la carrière.
- Informations CCBPD :  
L'espace Pierres Folles recherche une personne pour intégrer un groupe de travail. M. Jérôme LEBEAU se propose.  
Le comité de direction de la commission pour le fonctionnement de l'espace Pierres Folles recherche également une personne. Monsieur JL Tricot souhaite se proposer.  
Pour ce qui concerne le transport mobilité mode doux, la ligne 218 va réouvrir en septembre 2023 entre Villefranche et L'Arbresle, en passant par la ligne des crêtes, Pommiers, Grave sur Anse, Lachassagne, Marcy, Charnay, Belmont et Lozanne avec une fréquence de 14 passages, 7 allés et 7 retours par jour.
- Voirie :
  - Sur décision des techniciens de la CCBPD, les budgets de voirie de chaque commune vont baisser de 15 % afin de permettre la création d'un fond pour les travaux prioritaires. Le budget de fonctionnement non utilisé sera reversé dans le pot commun et non plus à la commune.
  - Travaux en cours : La construction d'une crèche à Anse est en phase de finition et une ouverture prévue pour 2023. Pour la crèche de Chazay, les travaux ont pris 6 à 8 mois de retard, suite à l'effondrement du mur de l'orangerie.
- Energie :  
Le budget annoncé pour 2023 sera triplé, soit entre 30 et 35 cts le kw/h.  
Dans le cadre de la réalisation d'un diagnostic énergétique M Bulle Mathias viendra visiter les locaux. Celui-ci devrait être finalisé en fin d'année et déboucher sur des préconisations.
- Conseil Municipal des enfants :
  - L'opération de nettoyage s'est déroulée le samedi 24 septembre à partir de 9 heures et a réuni 15 enfants et 12 adultes. Elle a permis le nettoyage de la place de la Mairie, l'église, le jardin public, le pressoir, le cimetière, l'école, la vieille ferme et les Varennes, le Paradis  
Les élus indiquent qu'il y a des zones où il y a plus de déchets comme les Varennes et la vieille ferme et le Paradis.
  - Les filets pour le city stade seront installés pendant les vacances.
  - Les enfants élus participeront à la cérémonie du 11 novembre.

- **Personnel : absences et remplacements :**
  - Notre agent d'entretien va être absent pour une durée indéterminée suite à une intervention chirurgicale. Dans le cadre de ce remplacement et après consultation du centre de gestion, M Lequien a été embauché pour une durée de trois mois, à raison d'un jour et demi par semaine, à compter du 1<sup>er</sup> octobre.
  - Dans le cadre d'un remplacement à la cantine, Madame Severine Froidurot avait été embauchée au 1<sup>er</sup> septembre et a démissionné suite à des tensions rencontrées dans le cadre de ses fonctions avec certains élèves et parents. De ce fait, il a fallu procéder à un nouveau recrutement, en multipliant les axes de publication de cette offre pour essayer de trouver une personne intéressée par un contrat de quelques heures. Durant 3 semaines, la Mairie a dû trouver des personnes volontaires pour la surveillance de la cantine, qu'elles en soient vivement remerciées.
  - Madame Marie Giroud a été recrutée le 17 octobre 2022, pour un contrat jusqu'au 07 juillet 2023 pour pallier à la démission de cet agent.
  - Il n'en reste pas moins que la gestion du personnel liée à l'école est très compliquée.
- **Comptes-rendus des commissions et syndicats**

**\*Commission animation :**

Madame Sandrine Jorland présente le bilan des dernières animations et celles à venir : Le marché de l'Avent aura lieu le 2 décembre 2022. La décoration du village est programmée le samedi 26 novembre. Pour 2023, est prévu un marché nocturne le 1<sup>er</sup> juillet ainsi qu'une soirée concert le 8/07 suivi d'un feu d'artifice pour s'intégrer aux manifestations de Rosé nuits d'été. D'autres projets comme un cinéma en plein air et une pièce de théâtre sont à l'étude.

Le bilan sur la randonnée a démontré que, compte tenu de l'augmentation des prix sur les denrées alimentaires, les tarifs devront certainement être augmentés. Des solutions diverses sont à l'étude pour essayer d'en minimiser la hausse, comme des sachets de ravitaillement. La commission animation va essayer de réduire les files d'attente à la buvette. Un comptage des verres devrait être fait entre chaque prêt aux associations. Elle rappelle également la nécessité de recruter de nouveaux bénévoles pour pouvoir organiser ces manifestations.

**\*Commission communication :**

Madame Nathalie Couturier informe l'assemblée que 34 annonceurs ont financé un encart publicitaire pour le bulletin qui est en cours de finalisation pour une sortie le 15 décembre à Charnay. Monsieur le Maire le félicite.

**\*Commission finances de la CCBPD :**

Madame Sylvia Maillot expose le compte rendu de réunion sur le point budget au 1<sup>er</sup> juillet. Des crédits supplémentaires vont être votés pour faire face à des travaux complémentaires pour des déchèteries, pour un contrat de service informatique, pour l'aire des gens du voyage.

Des travaux d'étanchéité concernant la piscine de Anse vont être réalisés prochainement.

**\*Commission enfance jeunesse :**

Monsieur Dimitri Fonclaud explique qu'une réponse a été apportée au questionnaire sur le périscolaire envoyé à toutes les communes par la CCBPD. De plus, un nouveau PEDT est en cours d'élaboration.

**\*SIEVA :**

Eau : le bilan qualité montre des taux conforme selon l'AMSES (Association Médicale de Sauvegarde de l'Environnement et de la Santé) et ce malgré des problèmes de qualité liés à l'utilisation d'herbicides. Un point de re chloration est à l'étude pour pallier aux difficultés de diminution du taux de chlore liée à la canicule.

Présentation du RPQP : du syndicat mixte d'eau potable Saône Turdine.

Il dessert 117 655 habitants sur 60 communes. L'eau provient de :

- La zone de captage de Quincieux : 4 168 802 m<sup>3</sup>
- La zone de captage d'Ambérieu d'Azergues : 37 64 378 m<sup>3</sup>
- Le Puit du divin à Anse : 227 241 m<sup>3</sup>.
- Elle subit un traitement de démantèlement et de désinfection à la station du Jonchay avant distribution. La qualité de l'eau est conforme à 100 % pour les analyses microbiologiques et seulement à 70 % pour les analyses physico-chimiques. Ces non conformités sont essentiellement dues à la présence de métolachlore ESA. Des solutions sont actuellement en cours d'étude pour lever ces non conformités. Le rendement du réseau de distribution s'élève à 95.37 % (94.6 % en 2021). L'indice d'avancement de protection des ressources en eau est de 63.5 % ( 63.44 % en 2020 ).

L'état de la dette encourt 2 744 034.54 € a une durée d'extension de 4,35 ans est en baisse et maîtrisée.

Le SIEVA a décidé d'un accompagnement financier à la mutuelle, il est de 20 €/mois/agent.

Le règlement du service de l'eau est revu. On ne peut pas couper l'eau aux personnes qui ne paieraient pas leurs factures, on applique la méthode du pastillage (débit réduit à 100l/heures).

Les travaux réalisés sur 2021 s'élèvent à 2 504 400 TTC, sont prévus pour l'année 2022 2 M € HT. 53 fuites sur 2021, 312 m de canalisation tirées.

- **Divers :**

\*Visite du site Lafarge :

Des visites sont organisées sur le site, dans le cadre des 60 ans sur inscriptions.

\*La remise de prix de la commission fleurissement de l'office du tourisme des Pierres Dorées aura lieu le samedi 22 octobre.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 25 novembre à 19 heures 15 et le conseil d'adjoints le vendredi 18 novembre 2022 à 18 heures 45.

La séance est levée à 21 heures 16.